



VOTEZ

les dimanches 15 et 22 mars.
Vous élirez au suffrage universel direct
les élu-es du Conseil de la Métropole
de Lyon. Une première !
Le scrutin se déroule au même moment
et dans les mêmes bureaux de vote
que le scrutin des élections municipales.
C'est une évolution importante pour
la jeune Métropole de Lyon créée le
1^{er} janvier 2015... et pour vous !
La Métropole accompagne votre
quotidien, aujourd'hui et demain.
Alors votez pour elle, votez....



POUR VOUS.

LES 15 ET 22 MARS

***Votez aux élections
métropolitaines!***

www.grandlyon.com/elections2020

GRANDLYON
la métropole

Pour qui vote-t-on ?

15 et 22 mars 2020

Pour la première fois, vous élierez au **suffrage universel direct** les élu-es de la Métropole de Lyon.

150

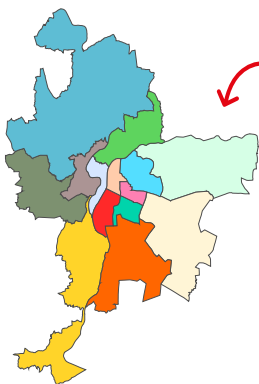
Le nombre de conseiller-es métropolitain-es à élire pour une durée de 6 ans.

Des listes 100 % métropolitaines

Il n'est plus obligatoire d'être élu dans une commune pour devenir conseiller-es métropolitain-es. Vous votez pour l'une des listes qui se présentent dans votre circonscription. Ce sont des listes paritaires : il y a alternance d'une femme et d'un homme.

Des élu-es proches de vous

Au sein du Conseil de la Métropole de Lyon, les élu-es se réunissent en moyenne une fois par mois. Ils vous représentent, défendent vos intérêts, prennent des décisions concernant les services publics métropolitains et les projets du territoire, votent le budget, lancent et mettent en œuvre des projets et des actions, attribuent des subventions...



14

Le nombre de circonscriptions dans la Métropole. Pour chacune d'entre elles, le nombre d'élu-es est compris entre 7 et 17, selon le nombre d'habitants. Retrouvez le détail des circonscriptions sur grandlyon.com/elections2020

Comment ça marche ?

1. élection des conseiller-es métropolitain-es

15 mars - 1^{er} tour

Pour chaque circonscription, si l'une des listes obtient plus de 50% des voix, elle remporte l'élection à la majorité absolue, sinon un second tour est organisé.

22 mars - 2nd tour

Seules les listes qui ont obtenu plus de 10 % des voix au premier tour peuvent se maintenir au second. Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner entre elles.

Comment voter ?

Qui vote ?

Les habitant-es des 59 communes de la Métropole de Lyon **âgés de 18 ans et plus** et inscrit-es sur les listes électorales. Les 15 et 22 mars, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire). La carte d'électeur n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée.

Où ?



→ Pour connaître votre bureau de vote ou vérifier si vous êtes bien

inscrit, rendez-vous sur servicepublic.fr ou dans la mairie de votre domicile.

1

seul bureau de vote



2

urnes



Élections municipales

Élections métropolitaines

Les élections métropolitaines se déroulent **le même jour et dans les mêmes bureaux de vote** que les élections municipales. Elles se distinguent l'une de l'autre par des bulletins, une couleur d'enveloppe et une urne spécifiques. Tous les bureaux de vote ouvrent à 8h. Ils ferment à 18h ou 19h selon les communes. Exceptions : à Lyon et Villeurbanne, les bureaux de vote ferment à 20h.

2. répartition des sièges

La répartition des sièges se fait par circonscription : la liste arrivée en tête dans une circonscription obtient automatiquement la moitié des sièges de cette circonscription. L'autre moitié est répartie de façon **proportionnelle** entre toutes les listes qui ont obtenu plus de 5% des voix, y compris la liste gagnante.

3. élection du président ou de la présidente

19 ou 26 mars - Conseil de la Métropole

Les 150 nouveaux conseiller-es métropolitain-es éliront le président ou la présidente de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon c'est...

59

communes réparties sur 538 km²

1,4

 million d'habitants

1

 collectivité territoriale gouvernée par un président, des vice-présidents et le Conseil de la Métropole

3

 milliards d'euros de budget annuel pour gérer les services publics métropolitains et mener des projets dans tout le territoire

À quoi sert la Métropole ?

Elle s'occupe des services du quotidien

→ Ramassage des **poubelles** et tri des déchets, fourniture d'**eau potable**, nettoyage des rues et des espaces publics...

Elle gère des services pour tous les âges

→ Assistant-es maternel·les, **maisons de retraite**, **collèges**, accompagnement des personnes en situation de handicap, soutien à la vie étudiante, accès au **logement**...

Elle développe et aménage le territoire

→ Création et entretien des pistes cyclables, des routes, des tunnels, des ponts, des trottoirs, ainsi que des espaces naturels, développement des **transports en commun**...

Elle accompagne le développement économique et l'emploi

→ Soutien à la formation, **insertion professionnelle**, implantation d'entreprises...

Elle contribue au dynamisme culturel et sportif

→ Soutien aux **grands événements**, aux associations et clubs sportifs amateurs, à l'enseignement artistique...

Elle vous accueille dans ses 57 Maisons de la Métropole (MDM)

→ Soins de tout-petits, protection de l'enfance, maintien à domicile des personnes âgées, aide aux personnes fragiles...

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole